

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE  
D'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT  
EXERCICE 2021**

**NOTE DE SYNTHÈSE ET  
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

L'exploitation des parcs de stationnement est régie au sein d'un budget annexe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, son activité relevant d'un service public à caractère industriel et commercial.

→ Par ailleurs, suivant la réglementation des budgets à caractère industriel et commercial, ce budget annexe est tenu hors taxe et soumis au paiement de la TVA, de la CFE, CVAE et à l'impôt sur les sociétés.

Il est proposé aujourd'hui d'adopter le Budget Primitif 2021 d'Exploitation des Parcs de Stationnement, étant précisé que conformément à la loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992, un Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu le 26 novembre 2020 sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, conformément à l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe) et suivant les dispositions de la loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018-2022.

Le budget 2021 d'Exploitation des parcs de Stationnement s'élève cette année, toutes sections confondues, à **3.100.200 €**, dont **2.843.000 €** au titre de la section de fonctionnement et **257.200 €** en section d'investissement.

**1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**A/ Dépenses :**

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de **2.843.000 €** sont constituées par :

- Charges générales (chapitre 011).....	1 437 200 €
- Charges de personnel (chapitre 012).....	983 500 €
- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) (régularisation arrondis de TVA + prélèvement à la source) ...	100 €

- Charges exceptionnelles (chapitre 67).....	5 000 €
- Impôt sur les sociétés (chapitre 69) .....	160 000 €
- Dotation aux amortissements (chapitre 042) .....	257 200 €

### **B/ Recettes :**

Les recettes de ce budget annexe sont constituées par:

- Les ventes de produits et prestations de service (chapitre 70), qui s'établissent à **2.673.000 €** (dont l'encaissement des entrées au parc de stationnement du nouveau Port)
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75), représentent la somme de **167.000 €** (dont la redevance variable versée par le délégataire)
- Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'établissent à **3.000 €** (dont remboursement de sinistres)

## **2/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A/ Dépenses :**

Elles sont constituées par les acquisitions et les travaux suivants pour **257.200 €** :

- Acquisitions de matériels divers (chapitre 21)..... 37 200 €
- Travaux d'aménagement parking du port (chapitre 23)..... 220 000 €

### **B Recettes :**

Elles sont constituées exclusivement par le chapitre 040, à savoir, les amortissements sur travaux et acquisitions antérieurs ..... 257 200 €

**Il vous sera proposé,**

**Vu la commission « Travaux-Finances-Administration Générale » en date du 07 DECEMBRE 2020 :**

1. **D'ADOPTER** la proposition budgétaire pour 2021, y compris les pièces annexes,

2. **D'ARRETER** le Budget Primitif 2021 du budget annexe d'Exploitation des Parcs de Stationnement dont la balance s'établit comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement ..... 2 843 000 €
- Dépenses et recettes d'investissement..... 257 200 €
- 3 100 200 €

3. **DE PRECISER** que la section de fonctionnement est votée au niveau du chapitre et la section d'investissement au niveau du chapitre avec des chapitres « opérations d'équipement » sans vote formel sur chacun des chapitres.

**QUI VOTE POUR ?**

**QUI S'ABSTIENT ?**

**QUI VOTE CONTRE ?**